

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA NOMINATION DE
CONSEILLERS SCIENTIFIQUES SUISSES A MOSCOU,
TOKYO ET BRUXELLES (1967–1990)¹

Steve Page

INTRODUCTION: FAUT-IL CRÉER DES POSTES AU-DELÀ DE
WASHINGTON ?

Ma contribution a pour objet d'esquisser les enjeux et de mettre en contexte les premières créations de postes d'attachés scientifiques hors des Etats-Unis; elle s'inscrit pour cela en continuité de l'intervention d'Antoine Fleury. En 1959, une année à peine après la nomination d'Urs Hochstrasser en tant qu'attaché scientifique auprès de l'ambassade de Suisse à Washington, l'administration fédérale discute l'opportunité d'étendre sa circonscription sur le Canada. La conclusion du traité de coopération atomique avec ce dernier pays a fait naître pour la Suisse le besoin de disposer d'une personne de contact. Même si une attitude favorable finit par l'emporter, Burckhardt, délégué du Conseil fédéral aux questions atomiques, pense que l'envoi d'un attaché scientifique au Canada créerait un précédent à partir duquel d'autres ambassades exprimeraient le besoin d'un tel collaborateur.² En décembre 1957 déjà, le conseiller national Roger Bonvin avait déposé un postulat invitant le Conseil fédéral à adjoindre un attaché scientifique «à nos représentants accrédités auprès des pays étrangers»³. Hochstrasser rejoint cette position et s'entretient régulièrement avec Petitpierre⁴ et ses collaborateurs, qui prêtent une oreille attentive à ces propos. Les discussions s'orientent vers les représentations diplomatiques de Londres, Moscou et Tokyo.⁵

Hochstrasser et Petitpierre jugent que la Grande-Bretagne serait un cas intéressant car le soutien apporté par l'Etat à la recherche y a une longue tradition et l'intégration de la science au domaine politique y est particulièrement avancée; par exemple, un ministère des sciences naturelles y a vu le jour. Malgré l'existence de nombreux contacts personnels entre chercheurs suisses et britanniques, un manque de coordination et de continuité dans la transmission d'informations est clairement ressenti. L'URSS les surprend non seulement par ses succès dans le domaine spatial, mais aussi par d'autres avancements technologiques, notamment dans la fabrication de machines ou l'énergie nucléaire.

1. Ce titre correspond à la première partie de l'intervention «Développement du réseau suisse des conseillers scientifiques: quelques jalons». La contribution de François Wisard aborde la période ultérieure.

2. «Telefonische Antworten auf die von Washington aufgeworfene Frage: 'Die Ausdehnung auf Kanada des Tätigkeitsbereiches des wissenschaftlichen Attachés in Washington'». Notice de la division des Organisations internationales du DPF du 1^{er} décembre 1959, Archives fédérales suisses (AF) E 2004(B)1978/36/50.

3. En 1957, la Suisse disposait de 18 ambassades. Postulat Bonvin du 20 décembre 1957, 18 co-signataires. AF E 2004(B)1978/136/50.

4. Max Petitpierre, chef du Département politique.

5. «Notiz betreffend die Schaffung weiterer wissenschaftlicher Attachés im schweizerischen diplomatischen Dienst». Notice d'Urs Hochstrasser du 28 novembre 1962, AF E 3370(B)1991/3/24.

Il est étonnant qu'on puisse y remarquer des innovations significatives, alors que les moyens restent relativement modestes. Bien qu'en Union soviétique les diplomates ne bénéficient pas des mêmes libertés que dans d'autres pays, des conseillers travaillant à l'ambassade pourraient rendre compte infiniment mieux des évolutions que ne le feraient d'autres observateurs depuis la Suisse. Quant au Japon, qui connaît des évolutions impressionnantes en électronique ou en optique, la distance géographique et la langue peu accessible rendent désirable l'envoi d'un spécialiste. Celui-ci serait d'un grand secours à l'industrie suisse, qui ne dispose pas de représentant technique au Japon. La recherche fondamentale y semble peu développée et il serait plus indiqué de se limiter à des domaines précis comme l'électronique, et plus particulièrement les montres électroniques.⁶

Bientôt, le Département politique fédéral⁷ (DPF) émet des réserves – officiellement d'ordre budgétaire – sur la nomination d'attachés scientifiques supplémentaires. Il rappelle qu'en 1959, une délégation suisse s'était rendue en URSS, d'où elle avait ramené de précieuses informations sur les progrès relatifs à l'énergie atomique. Ainsi, il estime que des envois spontanés de délégations permettraient de s'informer exhaustivement sur des domaines précis et pourraient dispenser d'engager un conseiller. C'est précisément l'alternative retenue pour le Japon.⁸ En février 1966, quatre scientifiques suisses s'y rendent pour effectuer durant plus d'un mois des visites de laboratoires, d'instituts publics ou privés; l'objectif principal consiste à percer le mystère de l'avance japonaise en électronique.⁹ Si l'administration tire d'abord un bilan positif de l'expérience, elle y apportera ensuite quelque nuance: «Cette mission a permis d'amorcer d'intéressantes relations, dont notre pays aurait dû pouvoir tirer profit. Malheureusement, ces relations n'ont pas pu être exploitées, par la suite. De l'avis même des membres de la mission, seul un attaché scientifique à Tokyo eût pu poursuivre efficacement l'effort accompli et le faire fructifier».¹⁰

6. *Idem.*

7. Ce département est aujourd'hui devenu celui des Affaires étrangères.

8. «Entsendung einer wissenschaftlichen Delegation nach Japan zum Studium von Fragen der Elektronik». Antrag des EPD an den Bundesrat vom 8. Juni 1965. AF E 2200.136(-)1981/136/14.

9. Il s'agit des professeurs E. Baldinger de l'Université de Bâle, E. Baumann de l'ETH à Zurich, R. Dessoulavy de l'EPUL à Lausanne, G. Epprecht de l'ETH à Zurich. Ces derniers ont rédigé: *Bericht über die Japanreise vom 13. Februar 1966 bis 24. März 1966*. AF E 2003(A)1980/85/343. A propos de l'importance de l'électronique pour la Suisse, voir l'exposé de Jean-Jacques Rollard: *La position de la Suisse dans le domaine de l'électronique*, en annexe au procès-verbal de la conférence consulaire tenue à Washington du 6 au 9 mai 1964, AF E 2004(B)1978/136/271. Rollard y souligne l'excellente réputation de la Suisse pour la fabrication de machines, la mécanique et l'horlogerie en général; c'est-à-dire des branches qui, dans d'autres pays, commencent à s'automatiser et à intégrer toujours plus largement des composants électroniques. Pour garder une industrie concurrentielle et éventuellement alléger la pénurie de main d'œuvre non qualifiée, la Suisse a grand intérêt à suivre cette tendance.

10. DPF au Conseil fédéral: Réponse au rapport joint du Département des finances et des douanes du 5 octobre 1967, relatif à la proposition du DPF du 9 septembre 1967 concernant la création de postes d'attachés scientifiques à Tokyo et Moscou, 11 octobre 1967, AF E 3370(B)1991/3/24.

Constatant que l'apport d'une mission temporaire ne saurait remplacer celui d'un conseiller permanent, le DPF lève ses réticences et le Département des finances fait de même. Le Conseil de la science a entre temps montré son soutien total à l'attaché scientifique à Washington ainsi qu'à la création de nouveaux postes. La Suisse serait appelée à satisfaire un besoin de personnel scientifique dans tous les domaines et à répondre à la nécessité de recherche appliquée dans l'industrie. Un vaste développement universitaire serait une partie du remède, mais le plan d'action doit être esquissé à la lumière des expériences étrangères. La modestie des moyens dont la Suisse disposerait pour la science l'inciterait à s'orienter vers une large coopération internationale. Enfin, le *brain-drain* vers les Etats-Unis est un phénomène auquel le Conseil de la science souhaite réagir. Un moyen excellent de nouer les contacts, apporter les éclairages et analyses nécessaires à l'ébauche d'une politique scientifique consisterait à nommer des attachés. Les priorités retenues sont Moscou et Tokyo en raison de leur niveau scientifique et de l'hermétisme de ces deux cultures sur les plans politiques ou linguistiques.¹¹

En octobre 1967, le Conseil fédéral adhère à la position des départements concernés et décide de pourvoir d'attachés scientifiques les ambassades de Tokyo et Moscou.¹² Nous avons vu qu'Hochstrasser songeait à une troisième ville: Londres, surtout en raison du soutien public à la recherche qui peut être vu comme une tradition en Angleterre. Lorsque l'ambassadeur de Suisse à Londres constate que son pays de résidence n'est plus à l'ordre du jour, il se tourne vers le DPF en soulignant qu'en Angleterre la recherche appliquée est la plus poussée d'Europe, les affinités scientifiques avec la Suisse importantes, les contacts faciles. Autant de bonnes raisons pour qu'un attaché scientifique lui soit attribué. On lui répond que les attachés doivent en priorité être placés dans les pays répondant aux critères suivants: «avance scientifique et technique indéniable», «structures gouvernementales et privées, dans les domaines de la planification et de la coordination scientifique et technique, particulièrement bien conçues et efficaces, pouvant servir de modèles», «relations scientifiques et techniques gênées par la distance, par des différences de régimes ou de conceptions, par une langue étrangère peu courante, etc.».¹³

C'est donc ce troisième critère qui écarte l'option britannique. Les pays proches avec lesquels la Suisse n'éprouve aucune difficulté à maintenir des contacts scientifiques suivis et fructueux n'offriraient pas l'opportunité à un attaché de rendre des services réels. Cependant, il n'est pas exclu que la question de Londres soit réexaminée ultérieurement.¹⁴

11. Lettre de M. Imboden, président du Conseil suisse de la science, au conseiller fédéral Willy Spühler, du 10 novembre 1966, AF E 2003(A)1978/29/235.

12. Extrait du procès-verbal du Conseil fédéral du 31 octobre 1967, dodis.ch/30774.

13. Note de la Division des organisations internationales du DPF à la Division des affaires administratives du même département du 3 octobre 1967. AF E 2004(B)1982/69/39.

14. Hans Miesch, Division des affaires politiques du DPF, note manuscrite en marge de la note du 3 octobre 1967: *ibid.*

UN CONSEILLER INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE À MOSCOU

Au début de la décennie 1960, suite à divers événements reflétant une attitude répressive et agressive de l'Union soviétique, l'anticommunisme se renforce considérablement en Suisse. On observe des boycotts, des manifestations, et la légitimité de toute relation avec l'Est vient à être contestée.¹⁵ Si bien qu'en 1967, le DPF tient à souligner que la situation a évolué, que la Détente est vraisemblablement engagée. La Suisse pourrait activer ce processus en jouant son rôle traditionnel de médiateur et devrait pour cela intensifier les contacts avec des pays dont la population est certes opprimée, mais pas insensible aux idées de liberté. Un repliement et un isolement ne sont en aucun cas indiqués. La culture et la science représentent des domaines particulièrement propices aux échanges, comme le prouve l'efficace collaboration entre chercheurs des deux bords au sein des organismes multilatéraux, mais ne disposent pas d'un budget précis et encore moins de personnel de contact.¹⁶

Cette pointe d'optimisme ne semble pas partagée par tous; pour preuve, le recrutement d'un attaché scientifique donne aux autorités fédérales beaucoup de fil à retordre. Celui que le DPF nomme «notre candidat rêvé»¹⁷ justifie sa frilosité en évoquant la réorganisation prochaine de son entreprise qui pourrait lui être bénéfique. Son renoncement acquiert une portée définitive lorsqu'il avance une seconde raison; selon l'avis d'«hommes de science britanniques», les contacts avec les scientifiques soviétiques restent laborieux et peu fructueux. Si bien qu'il regretterait, dans ces conditions, «de perdre son temps ou tout au moins d'en avoir le sentiment alors que des tâches aussi importantes qu'intéressantes l'attendent en Suisse».¹⁸ Un post-scriptum d'Etienne Vallotton, du DPF, tire les conclusions suivantes: «Ne devrait-on pas reprendre les recherches – que nous avons abandonnées – du côté de St-Gall (économiste ayant appris le russe, intéressé par les affaires scientifiques et ayant travaillé dans une industrie d'avant-garde faisant de la recherche)? Ce n'est peut-être pas l'idéal. Mais pouvons-nous faire les difficiles?»¹⁹

Le DPF constate à ce moment que l'opinion publique n'a pas acquiescé unanimement à la visite du conseiller fédéral Gnägi à Moscou et qu'une attitude critique subsiste face à toute prise de contact avec l'Est.²⁰ Le Printemps de Prague suscite lui-aussi quelque retenue dans l'intensification des relations, mais ne provoque pas le renoncement des industriels suisses à une meilleure présence sur le marché russe. La science et l'industrie forment les deux pôles de relations que l'administration fédérale souhaite développer avec l'URSS; et le recrutement d'un conseiller industriel – quant à lui - aboutit assez rapidement. Le poste revient à Jacques Fardel, un ingénieur actif auprès de Brown Boveri. Vu la frilosité des

15. Eric Flury-Dasen, «Guerre froide», in: *Dictionnaire historique suisse*, vol. 6, Hauterive 2007.

16. *Kulturelle und wissenschaftliche Beziehungen der Schweiz mit den Oststaaten*. Exposé de Rudolf Hartmann, suppléant à la Division des organisations internationales du DPF, du 5 juillet 1967, dodis.ch/30167.

17. Nous n'avons trouvé aucun document permettant d'identifier le personnage.

18. Note d'Etienne Vallotton du 30 janvier 1968. AF E 2003(A)1980/85/343.

19. *Idem*.

20. Lettre d'Urs Hochstrasser à August Lindt, ambassadeur de Suisse à Moscou, du 26 février 1968, AF E 2200.157(-)1985/132/18.

candidats au poste de conseiller scientifique, le DPF prévoit que Fardel étende son activité au domaine de la science. Concrètement, l'industrie attend surtout que la prise de contact avec les autorités russes, dont de nombreuses initiatives requièrent l'approbation, lui soit facilitée. Sur le plan scientifique, l'activité consiste également en une orientation des contacts avec la Russie, au niveau administratif ou académique. Dans un premier temps, Fardel doit juger s'il est en mesure d'assumer ce double cahier des charges ou si l'engagement d'un conseiller scientifique demeure indispensable.²¹

Les échanges d'étudiants forment un des aspects de ces relations scientifiques. En 1966, l'ambassade de Suisse à Moscou approche les autorités soviétiques en leur faisant remarquer que les échanges se font trop rares. L'Ecole d'interprètes de Genève est le seul institut à en effectuer régulièrement. Trop peu de Suisses connaissent le russe et un élargissement des échanges serait souhaitable. Les Russes se montrent très ouverts à ces intentions et prévoient eux aussi d'aborder les universités suisses en vue de préparer la voie à un échange régulier d'étudiants dans les branches techniques.²² De ces contacts résulte la décision que deux bourses soient régulièrement échangées.²³

Urs Hochstrasser²⁴ initie des contacts sur le plan de l'énergie atomique; il se tourne vers un délégué russe lors de la réunion générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique en janvier 1968 à Vienne. Ils se mettent d'accord pour organiser une mission suisse auprès des institutions nucléaires russes, l'année suivante.²⁵ C'est Hochstrasser lui-même, entouré de Jean-Pierre Blaser et Rudolf Meier²⁶, qui sera du voyage. Au moment de tirer le bilan de leur mission, ces délégués soulignent les hautes compétences des chercheurs russes qui sont en mesure de développer des idées vraiment originales. Ils se montrent aussi impressionnés par le fait que les postes à responsabilités soient réellement occupés par les personnes les plus compétentes. Notamment en vue de diversifier l'approvisionnement de la Suisse en uranium, les délégués s'interrogent sur les modalités d'une éventuelle collaboration. L'Union soviétique a certes conclu des accords avec plusieurs pays de l'Ouest et sa récente tendance à l'ouverture s'avère encourageante, mais quelques points semblent problématiques. Par exemple, on doute de l'enthousiasme d'un chercheur suisse étant amené à collaborer dans un institut soviétique géographiquement isolé et à loger dans les conditions peu luxueuses qui sont celles de ses homologues russes.²⁷

21. «Ernennung eines Industrierates in Moskau». Proposition du DPF au Conseil fédéral du 5 novembre 1968. AF E 2003(A)1980/85/343.

22. Echanges d'étudiants. Note de Francis Pianca, chargé d'affaires économiques à l'ambassade de Suisse à Moscou, du 8 décembre 1966, dodis.ch/30153.

23. Cf. AF E 2200.157(-)1985/132/18. 663.1. Schweiz. Lehrkräfte, Studenten in der UdSSR.

24. Urs Hochstrasser, à la suite de son mandat d'attaché scientifique à l'ambassade de Suisse à Washington, fut délégué du Conseil fédéral aux questions atomiques de 1961 à 1969, puis directeur de la Division de la science et de la recherche du DFI, de 1970 à 1995.

25. Lettre de la Division des organisations internationales du DPF à l'ambassade de Suisse à Moscou, du 13 janvier 1968. AF E 2200.157(-)1985/132/18.

26. Jean-Pierre Blaser est directeur de l'Institut suisse de recherches nucléaires (SIN) et Rudolf Meier chef de section à l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs.

27. «Reisebericht über den Besuch einer schweizerischen Delegation beim

Des deux partis, ce sont les autorités soviétiques qui se montrent les plus entreprenantes. En décembre 1969, le chargé d'affaires culturelles à l'ambassade de Suisse à Moscou se rend à l'Académie des sciences pour parler de la publication d'un ouvrage sur la littérature en Suisse. Son interlocuteur juge que des échanges de chercheurs entre les deux pays seraient opportuns et désire que, dans un second temps, s'instaurent de véritables échanges scientifiques. On lui répond que la Suisse n'a jusqu'alors pas négocié d'accord sur ce plan, vu que les questions scientifiques sont de la compétence des cantons. L'ambassadeur de Suisse à Moscou estime que ce désir de coopération s'inscrit dans la tendance d'alors «qui est de se montrer ouvert, de collaborer partout, mais qui répond au fond au besoin d'obtenir des connaissances scientifiques en Occident dans le but ultime de rattraper l'Ouest». Les résultats des échanges envisagés pourraient se révéler asymétriques, car un scientifique russe apprendrait beaucoup plus dans un stage à l'École polytechnique fédérale qu'un Suisse ne le ferait en Union soviétique.²⁸

A Berne, Karl Schmid, président du Conseil de la science, reçoit une invitation à dîner chez l'ambassadeur soviétique qui lui fait part du projet de son gouvernement d'élargir la collaboration avec les universités suisses. Or, la structure fédéraliste multiplie les partenaires et ne facilite pas la conclusion d'un accord. Schmid rappelle que les chercheurs suisses ne cessent de prendre part aux congrès scientifiques en URSS et souligne que ce type de liens se passe parfaitement d'un accord entre Etats. Dans un esprit de compromis, il estime qu'un simple échange de lettres pourrait être satisfaisant. Néanmoins, les diplomates soviétiques déplorent à plusieurs reprises le manque de centralisation connu en Suisse qu'ils qualifient d'obstacle au progrès et mettant sa compétitivité en danger.²⁹ Jacques Fardel, conseiller industriel et scientifique à l'ambassade de Suisse à Moscou, juge qu'un échange de lettres peut certes préparer la voie, mais n'est pas efficace car il ne donne pas aux institutions soviétiques les compétences et le pouvoir exécutif qu'elles cherchent à acquérir par de tels accords. Comme partenaire, il imagine la Division de la science et de la recherche du département de l'Intérieur (DFI), qui pourrait palier le manque de centralisation en fédérant les intérêts des diverses institutions scientifiques. Toujours selon Fardel, les critiques soviétiques répétées visent essentiellement deux objectifs: «L'un pour lequel on peut avoir une certaine compréhension, est qu'en effet l'Académie des sciences de l'URSS compétente pour agir en tant qu'organe central couvrant la Science soviétique en général, ne peut pas trouver dans notre pays d'interlocuteurs valables au sens où l'entendent les Russes. Il est clair que ceci les embarrasse. Quant à l'autre objectif que j'apprécie dans une beaucoup moindre mesure, il consiste à vouloir pousser notre pays à une étatisation que l'URSS voudrait voir se

Staatskomitee für Atomenergie der UdSSR vom 19.-27. Juli 1969». Rapport de J.-P. Blaser et R. Meier, dodis.ch/30283.

28. Lettre de Jean de Stoutz, ambassadeur de Suisse à Moscou, à la division des Organisations internationales du DPF, du 8 décembre 1969. AF E 2200.157(-)1988/213/49.

29. Lettre d'Urs Hochstrasser à la division des Affaires politiques du DPF, du 15 décembre 1970. AF E 2001(E)1980/83/579.

réaliser toujours davantage dans les pays libres parce qu'elle ouvrirait de meilleures perspectives à ses intentions de communisation de tous ces pays.»³⁰

Notons le contraste de ces propos avec ceux des professeurs Blaser et Meier qui s'étaient laissé impressionner par les compétences et l'ouverture des chercheurs russes. Il s'agit d'une divergence délicate à interpréter, mais il peut être bon de mentionner que l'activité scientifique de Jacques Fardel ne se reflète que très peu dans les archives. Peut-être a-t-il sur le sujet un point de vue plus externe, moins empirique. De peur de créer un précédent ou de déséquilibrer ses relations Est/Ouest, le DPF préfère définitivement la solution moins contraignante d'un échange de lettres.³¹ Sur le plan de l'usage pacifique de l'énergie atomique, on s'engage à échanger des informations, à organiser des visites mutuelles de groupes de spécialistes ou des conférences. La Suisse mentionne spontanément les chercheurs russes qu'elle souhaite inviter.³²

Sur le plan scientifique, l'Union soviétique, au même titre que d'autres pays à «structure de recherche étatisée», vient à apparaître essentiellement comme un partenaire avec lequel la Suisse peut échanger des chercheurs. Dans le même état d'esprit que l'échange de lettres venant d'être évoqué, des arrangements sur les échanges de scientifiques au sens large sont conclus avec la Hongrie, la Pologne, la Chine, la Bulgarie, la RDA et la Tchécoslovaquie.³³ Il s'agit plus précisément de «conventions», «lignes directrices», «mémoires», qui reflètent simplement la bonne disposition de chacun à procéder à ces échanges et permettent de régler les formalités douanières sur un plan administratif plutôt que de solliciter à chaque fois les hautes sphères politiques. Hochstrasser portera sur ces rapprochements un jugement partagé. Il évoque d'abord un déséquilibre quantitatif au profit des pays de l'Est; par exemple, pour dix chercheurs polonais séjournant en Suisse, guère plus d'un Suisse n'entreprend le voyage. Puis, le fait que les premiers soient surtout des chercheurs en sciences naturelles alors que le second se dédie aux sciences humaines ne semble pas apporter de contrepartie qualitative.³⁴ Mais à lire M. Boillat du DFAE, un des principaux motifs ayant suscité ces rapprochements bilatéraux semble être d'une autre nature: «politiquement parlant, il nous semble bon en effet que des ressortissants de ces pays, qui représentent une certaine élite intellectuelle mais n'ont en général pas encore été absorbés par le système, aient

30. Lettre de Jacques Fardel, signée par l'ambassadeur De Stoutz, à la Division des affaires politiques du DPF, du 14 janvier 1971, dodis.ch/30397.

31. Note de Vallotton pour Micheli, DPF, du 22 janvier 1971, AF E 2200.157(-)1988/213/48 653.

32. Echange de lettres entre I. Morochow, Comité d'Etat pour l'usage pacifique de l'énergie atomique, URSS, et Urs Hochstrasser, du 15 mars 1971 et 30 juin 1971, dodis.ch/30393, dodis.ch/30394.

33. Wissenschaftsaustausch mit Ländern staatlicher Forschungsstruktur: 1. Sowjetunion: Prinzipien, 1974; 2. Ungarn: Richtlinien, 1977; 3. Polen: Richtlinien, 1978; 4. China: Memorandum, 1978; 5. Bulgarien: Vereinbarung, 1980; 6. DDR: Vereinbarung, 1980; 7. Tschechoslowakei: Vereinbarung, 1983. Cf. Lettre de K. Stalder de l'Office de l'éducation et de la science à A. Huch de la Clinique universitaire de Zurich, du 7 décembre 1983. AF E 2023(A)1993/129/427.

34. «Besprechung über die wissenschaftliche Zusammenarbeit der Schweiz mit osteuropäischen Staaten». Procès-verbal d'une séance rassemblant: U. Hochstrasser, P. Guenot et K. Stalder de l'Office de l'éducation et de la science; Brunner, P. Creola, P. Rogini et E. Jarolim du DFAE, du 26 janvier.1983. AF E 2023(A)1993/129/427.

ainsi l'occasion d'entrer en contact avec les réalités occidentales». ³⁵ C'est pour la même raison qu'Hochstrasser, d'un point de vue «politico-scientifique», souhaite la poursuite de ces échanges. ³⁶

La conclusion de ces divers arrangements ne devrait pas beaucoup à l'œuvre des conseillers scientifiques, mais plutôt à de multiples engagements, comme celui d'Hochstrasser. Fardel estime que la fonction de conseiller scientifique est des plus dures à assumer en Union soviétique; tous les domaines, y compris celui de la science se trouvent sous contrôle du parti, il est pour cela difficile de maintenir des contacts suivis avec spécialistes et instituts; «passés maîtres dans la pratique de la politique de la trique et de la carotte, les Soviétiques savent cependant se montrer plus ouverts avec les attachés des pays présentant un intérêt particulier (politique ou autre) pour leur pays». ³⁷ En 1971, ce sont les milieux industriels suisses qui, enthousiasmés par les «fructueux résultats» obtenus par Fardel, font connaître au DFEP leur vœu que le poste de conseiller industriel et scientifique à Moscou soit maintenu. Le DPF acquiesce en proposant de reconduire la formule du double cahier des charges, sans nommer de conseiller scientifique à temps plein. ³⁸

Le Conseil fédéral approuve l'engagement de Jacques Mermod, dont les activités scientifiques cèderont au domaine industriel et se limiteront essentiellement à la transmission d'informations ³⁹. Son successeur Michel de Schoulepnikoff étend sa sphère d'activités, mais précisément sur le plan industriel. Il prévoit de se concerter avec une communauté d'intérêts et une commission mixte récemment créée pour organiser des rendez-vous ou des visites d'affaires. Cette idée laisse le DPF plutôt tiède, car celui-ci estime les entreprises capables de soigner elles-mêmes les relations avec leurs partenaires soviétiques. L'ambassade rétorque que le rôle du conseiller est primordial, car il est bien difficile pour une firme étrangère de prendre pied en Union soviétique, sachant qu'il faille contacter près de 45 ministères. ⁴⁰

35. Note de Boillat à Pometta, Division politique I du DFAE, du 13 mars 1979. AF E 2023(A) 1993/129/427.

36. *Besprechung über die wissenschaftliche Zusammenarbeit der Schweiz mit osteuropäischen Staaten*. Procès-verbal d'une séance rassemblant: U. Hochstrasser, P. Guenot et K. Stalder de l'Office de l'éducation et de la science; Brunner, P. Creola, P. Brogini et E. Jarolim du DFAE, du 26 janvier 1983, AF E2023(A) 1993/129/427.

37. Lettre de Jacques Fardel signée par l'ambassadeur De Stoutz, à la Division des organisations internationales du DPF, du 7 février 1972, AF E2200.157(-)1988/213/49.

38. Proposition du DPF au Conseil fédéral, du 23 juin 1971, AF E 2004(B)1982/69/39.

39. Pour un aperçu de la nature de ces informations, citons les titres de rapports trouvés aux Archives fédérales: «Réflexions sur l'expérience spatiale Luna 20 / Assemblée générale annuelle de l'Académie des Sciences de l'URSS / Protection de l'environnement en URSS / Un aperçu du calcul du prix de revient des montres soviétiques / Problèmes actuels dans l'enseignement supérieur en URSS / Le système des normes soviétiques / Le gaz naturel soviétique / A propos de l'intéressement des travailleurs à la marche de l'entreprise / La gestion d'une entreprise d'un Ministère modèle en URSS / L'industrie de la machine-outil en URSS / La publicité en URSS / Les montres d'aujourd'hui et de demain / Les perspectives d'exportation du gaz naturel soviétique / Enquête sur la jeunesse dans les usines en URSS», 1972-1973. Voir: AF E 2200.157(-)1988/213/48.

40. Lettre de R. Faessler, ambassadeur de Suisse à Moscou, à la Direction administrative du DPF, du 29 juillet 1974, AF E 2004(B)1990/219/102.

Le DPF critiquera le fait que de Schoulepnikoff néglige ses activités scientifiques au profit de l'économie et de l'industrie. L'ambassade prend une nouvelle fois le parti de son conseiller en soulignant sa faible assistance, que la section économique n'est pas dotée du personnel nécessaire et que le besoin de s'assurer des débouchés commerciaux incite à établir des priorités. Après quelques mois, lorsque la section économique se trouvera assainie, de Schoulepnikoff pourra se pencher sur ses activités scientifiques. «Comment entreprendra-t-il cette tâche ? (...) Ces questions resteront ouvertes jusqu'à cet automne».⁴¹

Par la suite, les affaires scientifiques ne seront guère moins négligées par l'ambassade. Un conseiller refusera ce domaine d'activité pour se concentrer uniquement sur ses tâches industrielles, si bien que les dossiers scientifiques seront transmis au premier secrétaire.⁴² Nous avons vu que les échanges de chercheurs se sont développés à partir de 1975 à travers d'autres canaux et lors du tournant de 1990, les pays de l'Est dans leur ensemble feront l'objet d'une approche globale de la part des autorités fédérales⁴³.

UN ATTACHÉ SCIENTIFIQUE À TOKYO

Pour le poste d'attaché scientifique à Tokyo, le choix de l'administration fédérale se porte sur Jean-Jacques Rollard, jusqu'alors adjoint scientifique à l'ambassade de Suisse à Washington, où il œuvra aux côtés de Reinhold Steiner et de Charles Tavel⁴⁴. Le transfert s'effectue par un stage à Berne, dans l'idée d'établir un premier contact avec ses futurs partenaires, d'évaluer leurs attentes et d'élaborer un plan d'action. Rollard synthétise ce qui justifie la création du poste à Tokyo: «(...) la science et la technologie japonaises apparaissent souvent incompréhensibles parce qu'on en connaît seulement, au gré d'informations fortuites, quelques réalisations isolées qui étonnent et qui forcent l'admiration: on parle du «phénomène japonais», auquel on attribue des ingrédients scientifiques. La connaissance systématique des méthodes, des structures et des motivations japonaises fait naturellement défaut, avec l'impossibilité qui s'ensuit pour les milieux intéressés suisses de prévoir et d'ajuster une stratégie de riposte à la pénétration japonaise, ou de trouver les domaines et les partenaires aptes à une collaboration utile.»⁴⁵

Certains aspects «forcent l'admiration», d'autres se révèlent «source d'étonnement», comme la rapidité de passage de la recherche appliquée à la production. C'est dans un «sens aigu de l'innovation» et une «agressivité commerciale exceptionnelle» qu'il conviendrait de chercher les causes de l'expansion industrielle japonaise. Les efforts du conseiller devraient d'abord se

41. Lettre de H. Zimmermann, chargé d'affaires de Suisse à Moscou, à la direction des Organisations internationales du DPF, du 4 avril 1975, AF E 2200.157(-)1988/213/48.

42. Note d'Eva Jarolim du DFAE à propos d'une conversation téléphonique avec Baehler de la direction du personnel, 15 janvier 1987, AF E 2023(A)1999/138/525.

43. Pour l'illustrer, évoquons le *Scientific Co-operation Programme with Eastern Europe*. Voir: http://www.deza.admin.ch/ressources/resource_en_25205.pdf, 29 juin 2009.

44. Reinhold Steiner fut conseiller scientifique à l'ambassade de Suisse à Washington de 1961 à 1965 et Charles Tavel assumait la même fonction de 1967 à 1970.

45. Rapport de visites en Suisse de Jean-Jacques Rollard, janvier 1969, dodis.ch/30467.

concentrer sur la politique scientifique du gouvernement japonais; les modalités de son intervention, de la planification ou du financement.⁴⁶

Le Japon exprime une réciprocité dans son désir de coopération sur le plan de l'énergie atomique. Jean-Jacques Rollard y perçoit une intention de diminuer la dépendance technologique en collaborant activement avec tout pays qui puisse contrebalancer la suprématie américaine. Plusieurs nations – la France, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne fédérale – profitent déjà de cette opportunité en envoyant des missions. L'association suisse de l'énergie atomique ne tarde pas à faire le déplacement et le gouvernement japonais accorde à cette visite un certain intérêt tout en sachant qu'elle a un caractère uniquement privé. Il souhaite passer au plan officiel en adressant à l'ambassade de Suisse une invitation à s'entretenir des programmes nationaux respectifs.⁴⁷ La politique énergétique japonaise acquiert bientôt une dimension large et visionnaire; le programme *Sunshine* vise la recherche de nouvelles sources d'énergie pour la fin du millénaire en explorant notamment les pistes solaires et géothermiques.⁴⁸

Au niveau académique, l'intérêt des chercheurs suisses pour le Japon semble très réduit. Rollard pense que des «japonologues scientifiques et techniques» pourraient servir de trait d'union avec un pays en fort développement, mais déplore qu'ils ne soient pas plus nombreux.⁴⁹ Ce seul manque d'intérêt expliquerait qu'en 1972, le Fonds national soutienne 21 chercheurs japonais en Suisse alors que la *Japan Society for the Promotion of Science* ne verse aucune bourse à des chercheurs suisses. D'où l'idée d'un accord qui sera conclu l'année suivante⁵⁰ et visera à combler ce manque de «substratum de compréhension et d'intérêt» qui pourrait contribuer au libre-échange scientifique comme avec les Etats-Unis. La mise en relations devient dans ce contexte un rôle primordial du conseiller et se trouve facilitée par une bonne réputation de la Suisse dans certains domaines, comme l'électromécanique ou la protection de l'environnement. Une des particularités du système japonais consiste à importer les techniques de base de l'étranger et d'en poursuivre le développement. Les pays occidentaux deviennent ainsi toujours plus réticents à poursuivre cette «vente d'idées» à la concurrence, ce qui incite le Japon à adopter des solutions innovantes et à soigner ses relations extérieures. Mais la Suisse n'a toutefois pas intérêt à lui tourner le dos, pour plusieurs raisons:⁵¹ «Ce pays entre (...) dans la période postindustrielle avant même d'avoir stabilisé son évolution industrielle. Ce télescopage sans précédent de l'évolution historique normale entraîne des transformations tellement rapides et profondes que toutes les valeurs, y compris la science, la technologie et

46. *Idem.*

47. Lettre de Jean-Jacques Rollard, signée par Hans Cramer, à la Division des organisations internationales du DPF, du 13 juillet 1970, dodis.ch/30434. Nous n'avons pas retrouvé le compte-rendu de cette visite.

48. Transmission d'informations de Jean-Jacques Rollard, du 2 novembre 1973, AF E 2200.136(-)1989/13/42.

49. Lettre signée par Bucher à René Keller, chef de la Division des organisations internationales, du 8 décembre 1971, AF E 2200.136(-)1984/116/22.

50. Lettre de Jean-Jacques Rollard au secrétariat du Fonds national pour la recherche scientifique (FNRS) du 5 juin 1973, AF E 2200.136(-)1989/13/42.

51. «Rapport d'expériences faites en qualité d'attaché scientifique à Tokyo». Rapport de Jean-Jacques Rollard, du 29 septembre 1972, dodis.ch/30473.

l'industrie, sont tissées de paradoxes à l'échelle nationale. (...) D'ailleurs, tenant pour preuve la forte et très avantageuse présence de certaines industries suisses au Japon, il est impossible, quelles que soient les incompatibilités, d'ignorer la science et la technologie d'un pays dont l'impact sur le monde entier devient prépondérant.»⁵²

Cet avis n'est visiblement pas partagé par l'ensemble de l'administration fédérale. Quand en 1974 le Parlement vote un moratoire sur l'engagement de fonctionnaires, le poste d'attaché scientifique à Tokyo apparaît comme directement menacé par ces mesures d'économie. Le DPF songe d'abord à ne pas repourvoir le poste de Rollard et à se contenter désormais – pour les questions scientifiques – de son seul assistant M. Guerry.⁵³ Certains imaginent aussi pouvoir contourner les nouvelles restrictions en engageant un ingénieur japonais plutôt qu'un fonctionnaire suisse.⁵⁴ La Division du commerce adopte un point de vue ambigu; bien qu'elle n'ait pas entretenu de rapport très régulier avec Jean-Jacques Rollard, elle estime qu'un ingénieur japonais ne puisse pas le remplacer et regretterait une suppression du poste, tout en estimant que son maintien ne soit pas une nécessité absolue. En somme, elle renvoie au DPF la responsabilité d'une décision définitive.⁵⁵ Quant à l'ambassade de Suisse à Tokyo, elle ne pense pas qu'une suppression doive être à l'ordre du jour et entre autres arguments, avance que le Japon «est particulièrement intéressant à observer en ce moment parce qu'il (...) est devenu, en quelque sorte, le laboratoire du monde de demain, car il souffre, à un degré particulièrement aigu, des problèmes qui semblent devoir marquer de plus en plus l'avenir de l'humanité. Ces problèmes sont notamment: une très haute densité de population, la dégradation de l'environnement, (...)».⁵⁶ Ces propos rencontrent un écho limité, surtout auprès du Vorort⁵⁷ qui ne voit pas d'intérêt à maintenir un attaché scientifique à Tokyo.⁵⁸ La suppression s'opère en deux temps; le poste de Rollard n'est d'abord pas repourvu, puis Guerry s'en va en confiant les dossiers scientifiques à Pfister, attaché culturel de l'ambassade.

Trois années s'écourent avant que la situation soit reconsidérée. Dans les faits, l'emploi du temps de Pfister est déjà chargé, si bien que ses activités dans le domaine scientifique ne dépassent guère la transmission d'informations. Lorsque Guerry lui succède en tant qu'attaché culturel, le DPF apprécierait certes que les dossiers scientifiques soient moins négligés⁵⁹, mais l'ambassadeur ne juge pas

52. *Idem.*

53. Notice de la Direction administrative à la Direction des organisations internationales du DPF, du 2 juillet 1974, AF E 2004(B)1990/219/102.

54. Notice de la Direction administrative à la Direction des organisations internationales du DPF, du 12 juillet 1974, AF E 2004(B)1990/219/102.

55. Lettre de Raymond Probst, délégué aux accords commerciaux, à la Direction administrative du DPF, du 16 septembre 1974, AF E 2004(B)1990/219/102.

56. Note d'André Maillard, conseiller d'ambassade à Tokyo, du 11 avril 1975. AF E2200.136(-)1989/13/41.

57. Le terme «Vorort» désigne communément le directoire de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie, connue aujourd'hui sous le nom d'«Economiesuisse».

58. Impressions de l'ambassadeur de Suisse à Tokyo à propos de la discussion récemment tenue par la Commission de recherche du Vorort. Lettre de P. Cuénoud, ambassadeur de Suisse à Tokyo, à E. Junod, Président du Vorort, du 25 juin 1975, AF E 2200.136(-)1989/13/41.

59. Lettre de la Division politique III à Pierre Cuénoud, ambassadeur de Suisse au

cette attente très réaliste et évoque une intensification sensible du travail diplomatique au Japon.⁶⁰ En 1981, les fabricants suisses de machines reprennent de l'intérêt pour le marché japonais et proposent de rétablir un conseiller scientifique à Tokyo. Sur cette question, l'industrie se trouve divisée; les branches chimique et alimentaire considèrent ce poste inutile alors que la branche textile s'exprime favorablement.⁶¹ La discussion se poursuit et sa lenteur tient au fait que l'industrie refuse de participer au financement et propose d'éviter la création d'un poste supplémentaire, par exemple en transférant un fonctionnaire de Berne dont la place ne serait pas repourvue. La nature des intérêts prépondérants amène bientôt l'ambassade à ne plus parler de conseiller scientifique, mais de conseiller industriel. Selon l'ambassadeur Chenux-Repond, son utilité réelle serait difficile à estimer, mais l'expérience mérite d'être tentée: «Der Bund verfügt über wenig Erfahrungsmaterial; denn wenn die Schaffung eines Wissenschaftsrats in der Botschaft in Washington zumindest ursprünglich die Rückwanderung schweizerischer Wissenschaftler zum Ziel hatte, war die Begründung eines solchen Postens in Moskau aus regimbedingten Verhältnissen zu erklären, die einen Einsatz ausserhalb der Botschaft kaum zulassen. Für Tokio träfe weder das eine noch das andere zu. Offensichtlich ist, dass die Einrichtung derartiger Posten sich nur langfristig auszahlen kann. Die von den eidgenössischen Räten diktierte Personalpolitik des Bundes ist indessen kurzatmig und wohl auch kurzichtig.»⁶²

L'attitude de l'Office de l'éducation et de la recherche se révèle également positive, mais Hochstrasser continue à projeter la nomination d'un conseiller scientifique et technologique.⁶³ Quant aux milieux industriels, ils proposent le cahier des charges d'un conseiller industriel et technologique. La Société des constructeurs de machines souhaite que l'attention ne se limite pas à la politique industrielle, mais qu'on s'efforce d'observer son application pratique au niveau du marché et des entreprises. Ciba-Geigy souligne sa longue présence au Japon qui peut la dispenser des services d'un conseiller, mais pense que ce dernier pourrait offrir un appui efficace aux petites et moyennes entreprises ayant besoin d'établir des contacts. Brown Boveri parle curieusement mais clairement d'«attaché scientifique» et propose un élargissement de sa circonscription sur d'autres régions importantes d'Asie comme la Corée du sud, Taiwan, Hong Kong et Singapour; comme cela avait été le cas pour Ottawa à partir de Washington sous le mandat d'Hochstrasser. Mais le représentant de la Fédération de l'industrie horlogère est celui qui formule le plus clairement ses vœux: «Nous voudrions

Japon, du 18 avril 1978, AF E 3370(B)1991/3/24.

60. Cette intensification serait due à «l'importance toujours grandissant du Japon dans le concert mondial». Lettre de Pierre Cuénoud, ambassadeur de Suisse au Japon, à la Division politique III, du 30 mars 1978, AF E 3370(B)1991/3/24.

61. «Wissenschaftlicher Beirat bei der Schweizerischen Botschaft in Tokio». Lettre du Vorort au Département des affaires étrangères, du 6 juillet 1981, AF E 3370(B)1991/3/24.

62. «Ein Industrierat für die Botschaft in Tokio?» Exposé de Chenux-Repond, ambassadeur de Suisse à Tokyo, du 25 juillet 1983, AF E 3370(B)1991/3/24.

63. Cf. «Pflichtenheft für den Wissenschafts- und Technologierat in Tokyo». Lettre d'Urs Hochstrasser à R. Madöry, vice-directeur de l'Office des affaires économiques extérieures, du 21 août 1984, AF E 3370(B)1991/3/24.

toutefois souligner toute l'importance que notre industrie attache au fait que ce spécialiste doit réellement être au service de l'industrie»⁶⁴.

Alors que – conformément aux attentes de l'économie privée – le cahier des charges du futur conseiller s'oriente en bonne partie vers la mise en contact, le DFAE parvient à élargir la sphère d'activité en ajoutant systématiquement l'adjectif «scientifique» là où ne figurent que «technologique et industriel». Si bien qu'il obtient de transformer le titre «conseiller industriel et technologique» en «conseiller industriel et scientifique».⁶⁵ La pertinence de ce dernier épithète ne tarde pas à être remise en doute par l'administration fédérale lorsqu'elle constate, six mois après l'entrée en activité du conseiller, la dose homéopathique de rapports scientifiques en provenance du Japon. L'intéressé se justifie en rappelant que son cahier des charges met l'accent à 80% sur les questions industrielles et que dans un pays qui ne diffuse les informations scientifiques pertinentes que de façon irrégulière et peu claire, il serait prétentieux de se risquer à des analyses profondes.⁶⁶

UN CONSEILLER POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE À BRUXELLES

Les relations scientifiques de la Suisse ne se traduisent pas uniquement par la présence de conseillers dans les ambassades; leur développement implique une réorganisation institutionnelle, en l'occurrence du Département politique et de celui de l'intérieur, notamment à travers la création de la Division de la science et de la recherche. De ce processus émerge une réflexion sur la politique scientifique extérieure, comme c'est le cas au sein du DPF en 1974; il en ressort l'image de la petite Suisse entretenant une forte dépendance vis-à-vis de l'étranger et dont la neutralité force à limiter sa coopération à la sphère non militaire. Le développement des relations scientifiques devrait s'inscrire dans la politique extérieure autant qu'intérieure; tout comme les relations commerciales, elles ne sauraient évoluer dans un vide politique. Néanmoins, la multiplicité des champs abordés par la science rend la définition d'une politique scientifique extérieure très difficile et le fédéralisme pose de nombreux problèmes de coordination.⁶⁷ La réflexion se poursuit à l'occasion d'un séminaire sur la coopération scientifique organisé en 1982 par la Commission de la science et de la recherche du Conseil national. Celle-ci conclut des débats que la Suisse ne peut rester à l'écart d'une telle coopération dont dépend si étroitement son industrie. Toujours pour les mêmes raisons, la Commission précise que le domaine militaire n'entre pas en

64. «Entwurf zum Pflichtenheft des Industrie- und Technologierats in Tokio». Note rassemblant les remarques des organes consultés. Il s'agit de: DFAE, DFI, Société des constructeurs de machines, Chambre suisse du commerce et de l'industrie au Japon, Ciba-Geigy, Brown Boveri, Fédération de l'industrie horlogère suisse, Vorort, du 19 avril 1985, AF E 2023(A)1999/138/525.

65. «Entwurf zum Pflichtenheft des Industrie- und Technologierats in Tokio», AF E 2023(A)1999/138/525.

66. Lettre de J. M. Rayroux, conseiller industriel et scientifique à l'ambassade de Suisse à Tokyo, à Peter Creola, chef de la Section scientifique de la division des Organisations internationales, du 22 novembre 1986, AF E 2023(A)1999/138/525.

67. «Auswärtige wissenschaftliche Beziehungen». Circulaire du Département politique aux Ambassades de Suisse, du 16 août 1974, AF E 2023(A)1991/39/423.

ligne de compte. Les projets européens sur le modèle du CERN représenteraient le type de coopération à l'ordre du jour et le fédéralisme suisse n'apparaît ainsi plus comme un obstacle. On insiste pour que l'accent soit mis sur la recherche fondamentale, qui ne saurait se limiter aux sciences naturelles.⁶⁸ «Il convient d'examiner si la Confédération ne peut pas aussi participer à des projets transfrontaliers dans le domaine des sciences sociales et des sciences humaines ainsi qu'à des projets interdisciplinaires (p.ex. répercussions sociales de technologies modernes, perte de postes de travail et d'emplois, transports et trafic, archéologie, recherche linguistique, santé, etc.).»⁶⁹

L'idée d'un élargissement vers les sciences humaines ne rencontre, à ce moment, aucun écho. Elle sera reprise dans un postulat du député René Longet en 1989, mais plutôt au sujet de la politique scientifique intérieure que de la coopération internationale.⁷⁰ Lorsque le Conseil de la science élabore les objectifs de la politique de la recherche pour la période 1988–1991, il suggère lui aussi un certain élargissement, mais géographique; les opportunités de collaboration au-delà de l'Europe ne doivent pas être négligées et il conviendrait d'augmenter la coopération scientifique dans le cadre de l'aide au développement.⁷¹

En 1986, le Conseiller national Pascal Couchepin lance toutefois une interpellation qui laisse les intérêts de l'économie privée bien au centre de la politique scientifique. Constatant que l'Europe vise le développement d'une technologie de pointe, il demande ce que prévoit le Conseil fédéral pour faciliter la participation des entreprises suisses à ces projets.⁷² Lors de la session suivante, le député socialiste René Longet réclame des précisions sur la nature des projets auxquels la Suisse collabore et quels intérêts motivent cette participation. Sa demande d'une liste exhaustive des projets ventilée par secteurs de recherche traduit un souci d'équilibre.⁷³

Le Conseil fédéral répond le même jour à ces deux interpellations. Il rappelle à Couchepin que le secteur privé est lui-même responsable du financement de programmes de recherche proches du marché; néanmoins, le gouvernement entend faciliter aux entreprises l'accès à l'information internationale et œuvrer à la création d'un espace économique libéral.⁷⁴ De la liste de projets obtenue par Longet, le Conseil fédéral déduit que la majorité des engagements financiers de la Confédération, dans le domaine international, concerne la recherche fondamentale. Mais la majorité des programmes auxquels la Suisse songe à participer relève tout de même de la technologie et il est souhaitable qu'ils

68. *Coopération scientifique internationale*. Second projet de rapport de la Commission de la science et de la recherche du Conseil national à la session d'été 1983. AF E 2023(A)1991/39/423.

69. *Idem*.

70. *Wissenschafts- und Forschungspolitik. Prinzipien und Kriterien*. Postulat Longet, 89.405, du 16 mars 1989.

71. Propositions du Conseil de la science au Conseil fédéral: *Objectifs de la politique de la recherche 1988-1991*. 1985, pp. 100-105. AF E 2023(A)1998/212/524.

72. Interpellation Couchepin, 86.394, du 20 mars 1986.

73. Interpellation Longet, 86.503, du 18 juillet 1986.

74. Réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Couchepin 86.394, du 22 septembre 1986.

constituent un facteur d'intégration important à l'échelon européen.⁷⁵ En 1990, le DFAE, le DFEP et le DFI s'expriment d'une même voix: «Le processus d'intégration européenne connaît depuis quelques mois un développement sans précédent. Dans les domaines de la recherche, du développement et de la formation, cette accélération prend une ampleur particulière (...). Face aux défis que représente pour la Suisse cette évolution, et à la volonté maintes fois exprimée pour nous associer aussi étroitement que possible à la dynamique européenne en cours, il devient urgent de renforcer notre Mission à Bruxelles, de manière à ce qu'elle puisse disposer d'au moins un agent en mesure d'agir à plein temps dans ces domaines».⁷⁶

CONCLUSION

Les motivations atomiques et industrielles forment le fil conducteur de la première phase de développement du réseau des conseillers scientifiques. Alors qu'un accord de coopération nucléaire est signé avec les Etats-Unis, des spécialistes suisses en énergie atomique se rendent aussi en Union soviétique et au Japon. Sur le plan industriel, ce dernier marque les esprits par son avance en électronique qui exerce un certain impact sur le marché horloger. Dans le cas de l'URSS, même si ses produits ne fascinent pas tous la Suisse, les milieux commerciaux manifestent le désir que le contact avec cette administration gigantesque leur soit facilité. Tout comme le poste d'attaché scientifique à Tokyo, celui de conseiller industriel et scientifique à Moscou finit par se faire absorber par les seules activités au service du commerce.

Ce phénomène n'est pas propre à l'épisode des attachés scientifiques suisses. La politique scientifique en général, dans les années 1960, se construit à l'aune d'un idéal d'accroissement de la productivité.⁷⁷ En 1952 déjà, la création du Fonds national doit beaucoup à la politique dite de création de possibilités de travail destinée à préserver le niveau économique de la Suisse. Certes, les sciences humaines sont intégrées au projet, mais dans une finalité utilitariste: fournir une caution scientifique à une décision politique ou un comportement social.⁷⁸

En plus du motif atomique, l'idée de propagande et de rayonnement n'est pas étrangère à l'établissement de relations scientifiques avec l'URSS. Par exemple, le séjour de chercheurs soviétiques en Suisse est jugé positivement, avant tout parce qu'ils entrent en contact avec un système économique et politique différent du leur. Enfin, le placement d'un conseiller scientifique auprès des Communautés européennes n'est pas motivé par le désir d'importer du savoir en Suisse, mais par celui de collaborer pour éviter de ne pouvoir jouer qu'un rôle de spectateur dans la construction communautaire. La politique scientifique étrangère n'est alors plus

75. Réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Longet 86.503, du 22 septembre 1986.

76. «Création du poste de conseiller pour la science et la technologie de la Mission suisse auprès des Communautés européennes à Bruxelles». Proposition du DFAE, DFEP et DFI au Conseil fédéral, du 19 février 1990, AF E 2023(A)1999/138/525.

77. Cf. Thomas Gees, *Die Schweiz im Europäisierungsprozess. Wirtschafts- und gesellschaftspolitische Konzepte am Beispiel der Arbeitsmigrations-, Agrar- und Wissenschaftspolitik, 1947-1974*, Zürich 2006, p. 373.

78. Antoine Fleury, Frédéric Joye, *Les débuts de la politique de la recherche en Suisse. Histoire de la création du Fonds national suisse de la recherche scientifique 1934-1952*, Genève 2002, p. 174.

pensée comme remède à un probable retard technologique, mais plutôt comme moyen d'intégration, de communication.

Cette étude nous laisse distinguer différentes motivations de la Suisse à développer ses relations scientifiques avec l'étranger. L'administration fédérale et les groupes de pression qui l'entourent ne semblent pas souvent percevoir la recherche scientifique comme vaste champ de réflexion pouvant orienter l'ensemble des décisions politiques. Toutefois, une telle perspective est aussi en mesure de modeler les relations scientifiques internationales, mais nécessite plus une ouverture générale aux échanges intellectuels qu'une atmosphère de concurrence et une tendance à l'appropriation nationale du progrès.